

Rapt d'un nouveau-né dans la région de Bitam

Les mises en cause sorties illégalement de la prison d'Oyem

Styve Claudel ONDO
MINKO
Libreville/Gabon

De retour au village Mekome-Esseng, les trois femmes ont poursuivi leur sombre plan destiné à attribuer illégalement la maternité du nourrisson à Prisque Nadège Zang Mve. Pour cela, elles se seraient fait établir une fausse déclaration de naissance auprès du chef de regroupement de cette localité.

JESSIKA Akue Adzomo Nkili, Prisque Nadège Zang Mve et Bernadette Nfono Nzenz, trois Gabonaises placées sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, le 2 novembre dernier (l'Union du 6 novembre 2018), pour avoir organisé le rapt d'un nouveau-né au village Mekome-Esseng, sont sorties de prison. Sans que les responsables de l'appareil judiciaire n'en soient in-

formées. Pis, au lieu de se faire oublier, les trois "prévenues" ont remis en branle le processus d'adoption frauduleuse du bébé, en se servant notamment de documents établis de manière frauduleuse.

Le retour de ces femmes au village Mekome-Esseng a étonné les habitants du district de Meyo-Kyè. Mais aussi les agents de la brigade de gendarmerie de cette localité du département du Ntem. D'autant plus que cette "libération" s'est faite, sans que Jessika Akue Adzomo Nkili, Prisque Nadège Zang Mve et Bernadette Nfono Nzenz ne soient jugées pour le crime qui leur a valu d'être incarcérées. D'après les renseignements recueillis auprès des "Mekomois", les trois "mises en cause" auraient poursuivi leur plan diabolique par l'établissement, le 26 novembre dernier, d'une déclaration de naissance attestant que le nouveau-né serait bel et bien de la dame qui voulait se



Photo : D.R./L'Union

Prisque Nadège Zang Mve, la dame qui voudrait s'approprier le nouveau-né...

l'approprier illégalement. Aussi, le document en question est-il libellé comme suite : Nom de

l'enfant : Nkili Mba Roly Pascual, né le 13/09/2018; Père : Mba Ebang Hervai; Mère : Nzang Mve Nadège. Cette dernière aurait ensuite remis une copie de la fameuse déclaration au chef de regroupement de Mekome-Esseng, dans l'objectif de procéder à l'établissement de l'acte de naissance du nourrisson. **INVESTIGATION** • Le 27 novembre dernier, le chef de regroupement se serait rendu à Meyo-Kyè, au bureau d'état civil. L'auxiliaire de commandement y aurait déposé deux déclarations de naissance, au nombre desquelles celle du nourrisson. Mais, contre toute attente, le 28 novembre, le chef de regroupement aurait fait irruption dans le bureau de l'administrateur, aux fins de lui réclamer ladite déclaration. Après la lui avoir remise, le responsable administratif qui trouve cette démarche pour le moins curieuse, décide alors de mener sa propre investigation du côté du village Me-

kome-Esseng. A sa grande surprise, il apprend que la déclaration de naissance retirée par le chef de regroupement est fautive. Et qu'il s'agit d'un nouveau-né que la mère présumée voudrait attribuer, par tous les moyens, à son époux. « En fait, l'auxiliaire de commandement a dû retirer la fausse déclaration de naissance, après les menaces de poursuites judiciaires à lui faites par un membre influent de la famille du mari de Prisque Nadège Zang Mve », croit savoir une source bien avisée. Jessika Akue Adzomo Nkili, Prisque Nadège Zang Mve et Bernadette Nfono Nzenz vont-elles poursuivre ce plan d'appropriation illégal du nourrisson, sans rendre des comptes à la Justice ? Elles qui ont déjà défié la loi, en réussissant à se faire la belle au nez et à la barbe des responsables de l'appareil judiciaire ? Affaire à suivre.

Circulation des bus de transport au-delà de 18 heures

Deux chauffeurs de Transporteurs Voyages et Major Transport à Sans-Famille

SCOM
Libreville/Gabon

LES gendarmes de la brigade de circulation routière de Kango ont procédé récemment à l'interpellation de deux chauffeurs exerçant pour le compte des sociétés "Transporteurs Voyages" et "Major Transport". Les intéressés sont accusés d'avoir violé la mesure interdisant la circulation des véhicules de transport des passagers au-delà de 18 heures. Les deux mis en cause de nationalité camerounaise, Aliou Ndjoya, la trentaine révolue, et Hibrahim Nfoumou Ndoum, 24 ans, ont été placés en détention préventive à Gros-Bouquet, le jeudi 13 décembre dernier. En effet, trois jours aupara-

vant, c'est-à-dire le lundi 10 novembre, les pandores en faction au poste de contrôle de Kango-péage sont surpris de voir arriver un bus de marque Toyota de type Coaster, immatriculé 6946 G9B, aux alentours de 19 heures. Le véhicule appartenant à l'entreprise Transporteurs Voyages, en provenance du Woleu-Ntem avec des passagers à bord, et au volant duquel se trouve Aliou Ndjoya, est aussitôt immobilisé. Le Camerounais va ensuite subir les foudres des passagers, qui lui reprocheront notamment d'avoir accusé trop de retard au départ de Bitam. « *Seur Ndjoya est bien connu des services comme étant un récidiviste. Voilà pourquoi il était hors de question de le laisser s'en tirer cette fois-ci* », indique une source po-



Photo : DR

licière proche de la direction des investigations de la brigade de circulation routière de Kango. Le même lundi, aux environs de 20 heures, un autre bus, toujours un Coaster, appartenant cette fois-ci à Major Transport, immatriculé EE-259-AA, rempli lui

aussi de passagers, subit un sort identique quand il arrive au même poste de contrôle. Après avoir notifié aux passagers la nature de l'infraction commise par le chauffeur, les agents conduisent ce dernier au poste pour une audition. Il ressort de celle-ci que le nommé Hibrahim Nfoumou Ndoum serait aussi coutumier du fait. D'autant plus qu'il aurait déjà été averti à plusieurs reprises pour des infractions à la réglementation sur la circulation routière. Saisi de ces cas, le procureur de Libreville a ordonné le déferement des deux mis en cause. Histoire de passer de la phase de sensibilisation - qui ne semble visiblement pas inquiéter les conducteurs indécents -, à celle de la répression.

Hibrahim Nfoumou Ndoum (g) et Aliou Ndjoya, les deux mis en cause écroués à Gros-Bouquet.

Faits d'ailleurs

Etats-Unis : Un homme arrêté avant d'attaquer une synagogue
LES autorités américaines ont inculpé de soutien matériel à l'Etat islamique un homme, qui préparait une attaque contre une synagogue dans l'Etat de l'Ohio. Le suspect de 21 ans aurait conçu un plan détaillé pour tuer des fidèles dans une synagogue à Toledo pendant le shabbat. Il a été arrêté vendredi,

alors qu'il pensait récupérer deux fusils d'assaut semi-automatiques des mains de ce qui était en fait un agent sous couverture. **Colombie : Un réseau de tourisme sexuel démantelé**
SIX Israéliens et deux Colombiens ont été arrêtés, en Colombie, pour leur participation présumée à un réseau d'exploitation sexuelle de jeunes filles et de femmes destinées à des tou-

ristes israéliens, ont annoncé dimanche les autorités. « *Au bout de nos deux ans d'enquête, nous voulons aujourd'hui présenter la découverte d'une mafia israélienne responsable d'exploitation et d'esclavage sexuel de filles, adolescentes et femmes en Colombie* », a déclaré à la presse le procureur Nestor Martinez. **Belgique : Pour n'avoir pas été reçu au CHU de Liège, il menace le personnel avec un**

calibre 12
UN homme âgé de 65 ans s'est rendu, jeudi, aux alentours de 13h00, au CHU de Liège, alors qu'il avait rendez-vous à midi. Comme il était en retard à cause de plusieurs embarras de circulation, le personnel médical a essayé de trouver une solution afin de l'intercaler entre deux rendez-vous. Mais après avoir attendu quelques minutes, le patient s'est énervé contre les

membres du personnel du centre hospitalier et a exhibé cinq munitions de calibre 12 millimètres. Les vigiles ont alors été appelés pour le maîtriser, en attendant l'arrivée des agents de police. Une fois que ces derniers sont arrivés sur place, ils ont été insultés par le sexagénaire, qui a finalement été interpellé et déferé au parquet de Liège.